

Conduite à tenir lors de mortalités d'oiseaux de la faune sauvage en **niveau de risque élevé**

Dans le contexte de l'Influenza aviaire hautement pathogène qui sévit actuellement en Europe et sur le territoire national tant dans la faune sauvage que dans les élevages et les basses-cours contaminées par celle-ci, **les mortalités anormales chez les oiseaux sauvages peuvent être le signe de la présence de cette maladie.**

Lorsque des mortalités aviaires sont signalées, il convient de contacter, selon le site de découverte (cf carte ci-dessous), soit le **service interdépartemental de l'Office Français de la Biodiversité (OFB)**, soit la **Fédération Interdépartementale des Chasseurs d'Île-de-France (FICIF)**, qui se chargeront de collecter les cadavres et de faire réaliser les analyses nécessaires.

Procédure opératoire :

En risque élevé, tout cadavre d'oiseau, dès le premier, appartenant à l'une des familles suivantes doit systématiquement être signalé à la FICIF ou à l'OFB :

- Anatidés : cygne, canard, oie
- Laridés : mouette, goéland, sterne, ...
- Rallidés : poule d'eau, foulque, râle, ...
- Ardéidés : héron, aigrette, butor, ...
- Corvidés : corbeau, corneille, pie, chouca, ...
- Limicoles : échasse, avocette, vanneau, courlis, ...
- Rapaces : buse, faucon, balbuzard, ...

FICIF	OFB
01 34 85 33 00	01 30 90 64 85
contact@ficif.com	sid78-95@ofb.gouv.fr

Si la collecte ou la manipulation de cadavre(s) par du personnel de la mairie est nécessaire, des précautions doivent être prises : porter un masque et des gants résistants, se laver et se désinfecter les mains, se changer avant le retour au domicile, collecter et transporter les cadavres d'oiseaux dans un sac bien fermé.

DDPP du Val-d'Oise

Immeuble le Modem
16 rue Traversière
CS 202508
95035 CERGY-PONTOISE Cedex

Tél : 01 34 25 45 00
ddpp@val-doise.gouv.fr
Ouverture du lundi au vendredi 9h-12h / 14h-17h
Le numéro d'astreinte de la DDPP, joignable du vendredi soir au lundi matin, est le 06 45 37 74 65

Zone d'intervention des deux structures partenaires du réseau SAGIR en cas de suspicion d'IAHP (2025-2026)

